

Plan de cours

COURS : FACTEURS HUMAINS EN SITUATION DE TRAVAIL

PROGRAMME : ÉNA TOUS LES PROGRAMMES

DISCIPLINE : 350 PSYCHOLOGIE

PONDÉRATION : *Théorie* : 2 *Pratique* : 1 *Étude personnelle* : 3

Professeur du cours	Bureaux	Poste 450. 679. 2631	Courriel
Guillaume A. Raymond	Campus de Longueuil : A-211m Campus de l'ÉNA : C-185	3111	MIO

Période de disponibilité aux étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi		11h à 12h		11h à 12h	
Après-midi	14h à 15h		14h à 15h À l'ÉNA (C-185)		

Coordination départementale	Bureau	Poste	Courriel
JANIE DUCHESNEAU	A-211g	2741	janie.duchesneau@cegepmontpetit.ca
FRANÇOIS LALONDE	A-211g	6242	francois.lalonde@cegepmontpetit.ca

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT*

Le cours *Facteurs humains en situation de travail* est un cours de la formation générale complémentaire.

L'objectif de ce cours est d'analyser la problématique des facteurs humains dans la chaîne des événements menant à un incident ou un accident aéronautique. L'analyse se fera à l'aide de notions telles la mauvaise gestion du stress, la communication inefficace, le manque de travail en équipe, le manque d'affirmation de soi, la fatigue, etc.

Le cours a été modifié et entériné par *Transports Canada*. Il reflète les exigences de *Transports Canada* et, comme conséquence positive, une **attestation officielle de conformité de formation** est remise par l'ÉNA aux élèves ayant réussi le cours. Cette attestation, valide pour trois années, est reconnue par *Transports Canada* et par certaines entreprises en aéronautique.

2 COMPÉTENCE (S) DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

Ne s'applique pas (PIEA art. 5.1-c)

3 OBJECTIF (S) MINISTÉRIEL (S)

000W – Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.

4 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure d'analyser ses propres comportements et attitudes ainsi que leur impact dans ses activités professionnelles.

5 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

Dans ce cours de psychologie, l'étudiant sera exposé à un ensemble de connaissances scientifiques propres à la psychologie via diverses stratégies. À la fin du cours, il sera en mesure d'utiliser ces connaissances afin d'arriver à une vision intégrée de l'humain qui lui permettra d'analyser la problématique des facteurs humains dans la chaîne des événements menant à un incident ou un accident aéronautique.

Voici ci-dessous ce qui est attendu de chaque étudiant dans ce cours.

- L'étudiant, avant chaque cours, consultera son manuel du cours et la documentation écrite et audiovisuelle (présentations *PowerPoint* et autres documents) déposée sur LÉA.
- L'étudiant, afin d'organiser et de vérifier sa compréhension, prendra des notes avant et pendant le cours.
- L'étudiant, durant le cours, participera aux différentes activités et posera des questions afin de vérifier sa compréhension et d'approfondir les notions abordées.
- L'étudiant mettra en pratique les contenus du cours lorsqu'il répondra à des questions reliées à diverses activités d'écriture, notamment des mises en situation.
- Après chaque évaluation sommative, l'étudiant pourra ajuster ses méthodes d'apprentissage en se servant des rétroactions obtenues.

* Dans le but d'alléger les textes de ce plan de cours, le masculin est utilisé.

6 PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

1. Identifier la problématique des facteurs humains dans la chaîne d'événements qui mènent à un incident ou à un accident.
2. Expliquer les éléments perturbateurs du bon fonctionnement psychologique pouvant être à l'origine d'événements conduisant à un incident ou un accident ainsi que leurs solutions.
3. Analyser ses compétences en lien avec sa capacité à corriger et à prévenir les erreurs liées aux facteurs humains en aéronautique.

SEM	NUMÉRO DE L'OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	MODE DE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	RESSOURCES, DOCUMENTS OUTILS TECHNOLOGIQUES ET LIENS URL
1	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation du cours – L'erreur humaine 	<ul style="list-style-type: none"> – En présence – Analyse de documents audiovisuels – Mises en situation et analyse des causes d'incidents et d'accidents aéronautiques en situation de travail – Lecture de textes complémentaires sur LÉA – Réalisation d'exercices formatifs pour l'intégration de la matière 	<p>Hyperliens vers les ressources disponibles sur LÉA</p> <p>Dépôt du travail d'écriture 1 sur Léa (Omnivox)</p>
2		<ul style="list-style-type: none"> – Les douze maux d'une entreprise pouvant affecter la sécurité aérienne (manque de communication, complaisance, manque de connaissances, distraction, manque de travail d'équipe, fatigue, manque de ressources, pression, manque d'affirmation de soi, stress, erreur de jugement et erreur liée aux règles implicites) et les filets de sécurité pour chacun des douze maux de l'entreprise 		
3		<ul style="list-style-type: none"> – Les douze maux d'une entreprise pouvant affecter la sécurité aérienne et les filets de sécurité pour chacun des douze maux de l'entreprise – Consignes pour l'activité d'écriture 1 – Temps en classe pour la réalisation du travail d'écriture 1 		
4		<ul style="list-style-type: none"> – Le stress au travail, les difficultés au travail et la gestion du stress afin de prévenir les erreurs humaines en aéronautique 		
5		<ul style="list-style-type: none"> – La mémoire (c.-à-d., la distraction et les autres facteurs d'oubli ainsi que les stratégies mnésiques) 		
6		<ul style="list-style-type: none"> – Le sommeil, les rythmes circadiens, le décalage horaire, les troubles du sommeil, la fatigue et les moyens de lutte contre la fatigue – Remise de l'activité d'écriture 1 (20 %) 		

7		<ul style="list-style-type: none"> – Rétroaction concernant l'activité d'écriture 1 – Conclusion et révision de la matière 		
8	1, 2 et 3	– Examen 1 (25 %)	– En présence	– En classe
9	1, 2 et 3	– La dépendance aux psychotropes	<ul style="list-style-type: none"> – En présence – Analyse de documents audiovisuels – Mises en situation et analyse des causes d'incidents et d'accidents aéronautiques en situation de travail – Lecture de textes complémentaires sur LÉA – Réalisation d'exercices formatifs pour l'intégration de la matière 	<p>Hyperliens vers les ressources disponibles sur LÉA</p> <p>Dépôt du travail d'écriture 2 sur Léa (Omnivox)</p>
10	1, 2 et 3	– La santé mentale et les troubles de la santé mentale (troubles de l'humeur, troubles anxieux et troubles de la personnalité)		
11	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> – Comment bien communiquer pour réduire les risques d'erreurs commises en aéronautiques – La perception interpersonnelle – Consignes pour l'activité d'écriture 2 		
12	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> – L'affirmation de soi face à la pression et la critique – L'écoute 		
13	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> – Le travail d'équipe en aéronautique – Le rôle du leadership dans la sécurité aérienne – La gestion de conflits 		
14	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> – Conclusion de la matière et révision – Remise de l'activité d'écriture 2 (25 %) 		
15	1, 2 et 3	– Évaluation terminale (30 %)	– En présence	– En classe

7 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Mode d'évaluation et description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date)	Pondération (%)
<p>Examen 1</p> <p>Examen écrit, avec des questions à choix multiples et à développement, portant sur la matière vue lors des cours 1 à 7.</p>	Évaluation individuelle, écrite, durant la période de cours, d'une durée d'au plus 3 heures.	Tous	<ul style="list-style-type: none"> • Exactitude de la réponse • Justesse de l'information 	Semaine 8	25

<p>Évaluation terminale</p> <p>Examen écrit, avec des questions à choix multiples et à développement, portant sur l'intégralité de la matière vue en classe durant la session.</p>	<p>Évaluation individuelle, écrite, durant la période de cours, d'une durée d'au plus 3 heures.</p>	<p>Tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Précision dans la terminologie utilisée • Clarté et cohérence du propos • Pertinence des éléments présentés • Justification adéquate 	<p>Semaine 15</p>	<p>30</p>
<p>Activité d'écriture 1</p> <p>Travail écrit ayant pour objectif d'appliquer des notions du cours à une situation aéronautique.</p>	<p>Travail en équipe de 2, écrit, réalisé en classe et à l'extérieur de la classe et déposé sur LÉA.</p>	<p>1 et 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Justesse des informations • Justification adéquate • Précision dans la terminologie utilisée 	<p>Semaine 6</p>	<p>20</p>
<p>Activité d'écriture 2</p> <p>Travail écrit ayant pour objectif d'analyser ses propres comportements et attitudes ainsi que leur impact dans ses activités professionnelles.</p>	<p>Travail individuel, écrit, réalisé à l'extérieur de la classe et déposé sur LÉA.</p>	<p>Tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté et cohérence du propos • Pertinence des éléments présentés • Qualité de la langue française • Respect des normes de présentation matérielle • Identification adéquate des sources utilisées 	<p>Semaine 14</p>	<p>25</p>
				<p>TOTAL</p>	<p>100 %</p>

8 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Il n'y a pas de manuel obligatoire pour ce cours, mais vous devez vous assurer de télécharger les diapositives du cours, les exercices ainsi que les lectures complémentaires sur LÉA chaque semaine.

9 BIBLIOGRAPHIE

Adler, R.B. et Proctor, R.F. (2022). *Communication et interactions* (4^e éd.). Chenelière Éducation.

Devito, J.A., Chassé, G. et Vézeau, C. (2019). *La communication interpersonnelle* (4^e éd.). ERPI.

Emeyriat, B. (1997). *Facteurs humains en sécurité aérienne* (réalisé sous la responsabilité du Collège Édouard-Montpetit). Modulo.

Gaymard, S. et Egidio, A. (2012). *Sécurité et facteurs humains dans les moyens de transport : une approche multidisciplinaire*. Harmattan.

Lupien, S. (2020). *Par amour du stress* (2^e éd.). Éditions Va Savoir.

Parent, G. et Cloutier, P. (2021). *Initiation à la psychologie* (4^e éd.). Chenelière Éducation.

Transports Canada. (2003). *Facteurs de rendement humain pour les travaux et la maintenance élémentaires*.

10 RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE - SESSION AUTOMNE 2022

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

Note de passage

La note de passage d'un cours est de 60 % (article 5.5.2.1. de la PIEA).

Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire.

Absence à une évaluation sommative

L'étudiant est tenu de se présenter aux évaluations sommatives à l'heure et à la date fixée. Toute absence non motivée par des raisons graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant (maladie, décès, évènement de force majeure, etc.) peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité d'évaluation sommative. Il revient à l'étudiant de **communiquer personnellement avec son professeur au plus tard quarante-huit (48) heures suivant la date de l'évaluation** afin de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant. La note zéro (0) pourra être attribuée à l'étudiant qui néglige cette procédure.

Retard à une évaluation sommative

Tout retard non justifié de l'étudiant à une activité d'évaluation sommative peut amener le professeur à lui refuser le droit de participer à ladite activité. Un tel retard est considéré comme une absence à une évaluation sommative et les modalités liées à l'absence à une évaluation sommative s'appliquent.

Remise des travaux (article 5.2.5 2. de la PIEA)

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Dans le cas d'évaluations de 5 % et moins (ex. : guides de lecture, remise d'un échéancier, plan de travail, etc.), le professeur peut décider qu'aucun retard ne sera accepté. La pénalité pour les retards est de 10 % de la note totale du travail pour chaque jour de retard. Le professeur détermine, dans les consignes des travaux, à quel moment commence la pénalité. Un travail remis avec plus de cinq jours de retard peut être refusé.

Afin de garantir l'authenticité des documents qu'il remet, l'étudiant doit en conserver une copie électronique intégrale jusqu'à la fin de la période de demande de révision de note. Cette copie peut lui être demandée à tout moment par son professeur. Si l'étudiant est incapable de la lui fournir, le professeur pourra décider de lui attribuer la note zéro (0) pour ce travail.

Présentation matérielle des travaux et méthodes de travail (article 5.3.2. de la PIEA)

Pour tous les travaux écrits, 5 % de la note pourra être retranché dans le cas où les normes de présentation matérielle ne sont pas respectées. Le professeur peut retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de

présentation matérielle, et ce, en appliquant une pénalité de retard pour chaque jour. Tout au long de ses études collégiales, l'étudiant doit respecter les *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* adoptées par le Cégep Édouard-Montpetit (CEM) et développer de bonnes habitudes de travail intellectuel.

Afin de réaliser ces objectifs, il est recommandé de consulter un outil en ligne : Ressources méthodologiques (<http://rmsh.cegepmontpetit.ca>).

Le Cégep met à votre disposition un site Web qui offre plusieurs outils intéressants pour réaliser des travaux ou pour vous aider à mieux étudier. Vous y trouverez de multiples informations sur des sujets divers, dont la prise de notes efficace, la préparation aux évaluations, la recherche documentaire, pour faire des travaux de qualité, un gabarit pour faire une page de titre et plus encore. Nous vous invitons à utiliser ce site tout au long de votre parcours collégial, c'est un outil à explorer. Vous y avez accès à partir du site de la bibliothèque du Cégep dans la section *Méthodologie* ou directement à partir du portail dans la section *Mes sites Web favoris*.

Qualité de la langue française (article 5.3.1. de la PIEA)

En accord avec la PILF¹, l'étudiant devra utiliser oralement et par écrit des termes précis et variés pour l'expression des notions vues en classe se rapportant au vocabulaire de base utilisé en psychologie et respecter les normes syntaxiques et orthographiques. La note attribuée à la qualité de la langue ne peut être améliorée en arguant des progrès réalisés au CAF². Une évaluation remise est notée comme telle et l'on ne revient pas dessus, sauf pour éviter les mêmes fautes pour les évaluations ultérieures.

Les règles pour l'évaluation de la langue dans les cours de psychologie sont les suivantes :

- 10 % des points sont accordés à la qualité de la langue
- une faute compte pour une faute qu'elle concerne l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, la ponctuation ou le niveau de langue ;
- les professeurs peuvent évaluer la qualité de la langue sur un travail au complet ou seulement sur un échantillon de celui-ci. Dans ce dernier cas, l'échantillon doit être d'au moins trois pages ;
- toutes les erreurs qu'elles soient répétitives ou non sont comptabilisées ;
- la grille suivante est utilisée pour noter la qualité de la langue :

En moyenne par page :

- de 0 à 2 fautes = 10
 - de 3 à 4 fautes = 7
 - de 5 à 6 fautes = 3
 - 7 fautes et + = 0
- il ne sera pas possible de corriger ses fautes pour récupérer des points perdus ;
 - le professeur peut refuser un travail quand les fautes de français entravent trop la compréhension du texte ou en retarder l'acceptation jusqu'à ce que la qualité de la langue soit satisfaisante. Les retards à remettre les travaux peuvent alors être soumis aux pénalités prévues ;
 - pour les exposés oraux, la qualité de la langue n'est pas évaluée de façon formelle puisqu'en général les autres compétences évaluées (clarté du propos, professionnalisme, etc.) permettent de tenir compte du français.

Centre de services adaptés (CSA)

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, vous pouvez alors faire connaître votre situation au **Centre de services adaptés (CSA)** le plus tôt possible :

	Campus Longueuil	Campus ÉNA
en personne au local	D-0240	B-157
par téléphone	450 679-2631 au poste 2272	450 678-3561 au poste 4578
en ligne par MIO	servicesadaptes@cegepmontpetit.c a	servicesadaptesena@cegepmontpetit.c a

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

Manquements à l'honnêteté intellectuelle – Plagiat, fraude ou tricherie (article 5.5.2.1. de la PIEA)

Tout plagiat, fraude ou tricherie, toute tentative de plagiat, fraude ou tricherie ou toute collaboration à un plagiat, une fraude ou une tricherie entraîne la note zéro (0) pour l'examen ou le travail en cause. Dans ce cas, le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études. Si l'étudiant récidive, la note zéro (0) lui est attribuée pour le cours concerné. Le professeur en fait un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études ; une copie de ce rapport est conservée à la Direction des études et une note est inscrite au dossier de l'étudiant.

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indument, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Cet acte est indépendant du support (papier ou informatisé) sur lequel le document original est enregistré ou du lieu où il est déposé. Toute action faite dans le but de se substituer à un autre étudiant lors d'une activité d'évaluation sommative, de tromper, de tricher, de falsifier des documents ou des résultats constitue une fraude. Le plagiat comme la fraude sont des manquements à l'honnêteté intellectuelle de même que toute collaboration à de telles actions ou toute tentative de les commettre.

À titre d'exemple, notons que les actions suivantes seront considérées comme des manquements à l'honnêteté intellectuelle :

- copier les réponses d'examen d'un autre étudiant ou reproduire le travail d'une autre personne ;
- aider un autre étudiant à copier ;
- utiliser toute forme de communication pendant l'évaluation afin de copier des réponses ou d'aider un autre étudiant (par exemple en utilisant de la messagerie texte ou en consultant un groupe sur des réseaux sociaux comme Facebook, etc.) ;
- accéder à des informations non autorisées aux fins de l'activité d'évaluation en cours ;
- copier, avec ou sans le consentement de l'auteur, des extraits de ses textes parus, entre autres, sur Internet sans en indiquer la source ;
- utiliser des citations sans les identifier ;
- voler ou diffuser un document ou du matériel devant servir à une activité d'évaluation.

Cette liste présente quelques cas typiques de plagiat ou de fraude, mais n'est pas exhaustive.

Règles et procédures au regard de la présence aux cours

Ces règles et ces procédures s'appliquent aux cours suivants,

Développement de carrière	305-CEC-03	350-963-EM	
Sexualité	350-403-EM	350-CED-03	
Facteurs humains	350-CEC-03		
Communication	350-CGA-04	350-CGB-03	350-CGC-03
	350-903-EM	350-933-EM	350-934-EM
	350-944-EM	350-973-EM	

Il est de la responsabilité de l'étudiant d'être présent à tous ses cours et de participer activement aux activités d'apprentissage prévues par l'enseignant. Ces activités d'apprentissage concernent toutes les activités synchrones, que celles-ci se déroulent en présentiel ou à distance par visioconférence. Le nombre d'heures d'absence consignées pour une absence à une telle activité synchrone peut aller jusqu'à l'équivalent du nombre d'heures prévues à l'horaire de l'étudiant.

Les règles et les procédures qui seront appliquées par le Département de psychologie en cas d'absences répétées de ses étudiants tel que le prévoit l'article 5.3.4 de la PIEA sont les suivantes :

- 1- Le Département a déterminé un premier seuil d'absences (minimum de 10 % des heures de prestation, soit 4,5 heures pour un cours de 45 heures et 6 heures pour un cours de 60 heures) à compter duquel l'étudiant devra être avisé par écrit, par le professeur concerné, du nombre d'absences compilées et des conséquences que les prochaines absences risquent d'entraîner.
- 2- Le Département a déterminé un second seuil d'absences que l'étudiant ne pourra franchir sous peine de se voir signifier à un deuxième et dernier avis écrit³ l'avisant qu'il est exclu du cours. Ce second seuil d'absences correspond

à 20 % de la totalité des heures prévues de prestation de cours (soit 9 heures pour un cours de 45 heures et 12 heures pour un cours de 60 heures).

- 3- Une absence causée par des raisons graves et acceptées comme telles par le Département et pour laquelle il n'a pu offrir d'activité de rattrapage ne pourra être comptabilisée aux fins de sanction.
- 4- Un cours récupéré par une activité de rattrapage ne pourra être comptabilisé aux fins de sanction et devrait annuler l'absence visée par ledit rattrapage.
- 5- La note inscrite au bulletin de l'étudiant exclu correspondra à la somme des notes obtenues au moment de l'exclusion.
- 6- Un étudiant qui s'estime lésé lors de l'application de l'article 5.3.4 pourrait en appeler à l'adjoint à la Direction des études responsable du département concerné⁴.

Pour assurer le suivi des absences, le professeur les consignera dans le système électronique de gestion des absences ou sur un registre que l'étudiant pourra consulter. Les exclusions au cours seront signalées à la Direction des études qui en conservera le registre.

UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES EN CLASSE

Tous les appareils électroniques personnels sont interdits en classe. En tout temps, vous devez éteindre vos cellulaires, baladeurs, terminaux de poche ou tablettes électroniques et ranger ces appareils avant le début de la séance de cours ou de laboratoire. À moins que son utilisation ne soit requise dans le cadre de l'activité ou qu'une entente préalable ne soit convenue avec votre professeur, l'ordinateur portable est aussi sous le coup de cette interdiction. Il en est de même pour tout appareil d'enregistrement audio, photo ou vidéo.

Sachez qu'en cas de non-respect de ces consignes, votre professeur peut confisquer votre appareil, et même vous exclure de la classe.

CHANGEMENTS DE GROUPE

Aucun changement de groupe-classe ne sera accepté à partir du début de la session.

MODALITÉS DE RÉOLUTION DES CONFLITS AVEC LES ÉTUDIANTS

Lorsqu'un étudiant a un comportement en classe qui est inadéquat ou non respectueux, le professeur peut :

1. l'inviter à quitter le cours ;
2. le convoquer à son bureau ;
3. exiger comme condition de retour dans le cours, une rencontre selon les modalités suivantes :
 - Le professeur et l'étudiant conviennent d'une entente verbale ou écrite.
 - Si l'entente n'est pas respectée ou si le professeur le désire, l'étudiant est convoqué avec son professeur et le coordonnateur du département. Ils conviennent d'une entente verbale ou écrite.
 - Si l'entente n'est pas respectée ou si le cas apparaît trop lourd ou complexe, le dossier est transmis à l'adjoint à la Direction des études responsable du département concerné.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, le *Règlement relatif au code de conduite à l'intention des étudiantes et étudiants, et des usagers du Cégep*, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la Politique institutionnelle de la langue française, la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence, la procédure de traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Révision de note

Afin de connaître les règles et les procédures complètes concernant une demande de révision de note, vous devez vous reporter à l'article 5.6.2 de la PIEA.

Tout étudiant a le droit de demander une révision de la note obtenue à une activité d'évaluation sommative. Une demande de révision peut se faire en cours de session ou à la fin de la session.

Avant de déposer une demande officielle de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur pour qu'il lui explique les critères appliqués lors de son évaluation. Advenant le cas où l'étudiant rencontre des difficultés dans cette démarche, il peut s'adresser à la coordination départementale.

En cours de session, cette démarche doit se faire dans un délai **maximum de deux semaines** après la transmission des résultats. En fin de session, le Cégep informe les étudiants des délais prescrits.

PROCÉDURE DE DEMANDE OFFICIELLE DE RÉVISION DE NOTE (article 5.6.2. de la PIEA)

1. L'étudiant qui se croit encore lésé après cette démarche peut effectuer une demande officielle de révision de note dans la semaine qui suit la rencontre avec son professeur ou en respect du délai prescrit en fin de session en se présentant à la réception du service de l'organisation scolaire (A-105).

2. L'étudiant doit présenter sa demande écrite en la précisant par des motifs liés à l'évaluation et doit remettre, s'il l'a reçu, le travail ou l'examen visé par la demande de révision. L'étudiant doit aussi, s'il le désire, mentionner son intention d'être entendu par le comité de révision de note. Il peut alors être assisté d'un représentant de l'association étudiante.

3. Toute demande de révision de note est transmise au coordonnateur du département qui veille à la formation du ou des comités de révision de note. Le professeur concerné siège d'office au comité de révision auquel se joignent deux autres professeurs.

ÉCHÉANCIER A-22 – LES FACTEURS HUMAINS EN SITUATION DE TRAVAIL (350-CEC-03)

SEMAINE	DATE	CONTENU DES COURS	ÉVALUATIONS
1	24 août	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du plan de cours L'erreur humaine 	
2	31 août	<ul style="list-style-type: none"> Les douze maux de l'entreprise et les filets de sécurité (partie 1) 	
3	7 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Les douze maux de l'entreprise et les filets de sécurité (partie 2) Consignes pour l'activité d'écriture 1 	
4	14 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Le stress, la gestion du stress et les difficultés au travail 	
5	21 sept.	<ul style="list-style-type: none"> La mémoire 	
6	28 sept.	<ul style="list-style-type: none"> Le sommeil 	ACTIVITÉ D'ÉCRITURE 1 - 20 %
7	5 oct.	<ul style="list-style-type: none"> Conclusion et révision de la matière 	
<i>Semaine de lecture</i>			
8	19 oct.	EXAMEN 1 - 25 %	
9	26 oct.	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation et les impacts des psychotropes 	
10	2 nov.	<ul style="list-style-type: none"> La santé mentale 	
Journée fériée ou JR (pas de cours pour nous) : 9 nov.			
11	16 nov.	<ul style="list-style-type: none"> Les principaux aspects de la communication La communication verbale et non verbale La perception interpersonnelle Consignes pour l'activité d'écriture 2 	
12	23 nov.	<ul style="list-style-type: none"> L'affirmation de soi La critique L'écoute 	
13	30 nov.	<ul style="list-style-type: none"> Le travail d'équipe Le leadership La gestion de conflits 	
14	7 déc.	<ul style="list-style-type: none"> Conclusion et révision de la matière 	ACTIVITÉ D'ÉCRITURE 2 - 25 %
15	21 déc. (à valider)	ÉVALUATION TERMINALE - 30 % (Sera potentiellement pendant les journées d'évaluations terminales communes)	